

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 FÉVRIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 10 février 2026 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (ères), Marie-Claude Labelle, Sonia Pilon, Jean-Marc Beaulieu, Simon Duval-Matte et Jean-Pierre Allard en présentiel. Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle.

Aussi présent, monsieur Sylvain Joly, directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la mairesse Francine Asselin-Bélisle, celle-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2026-02-01

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sonia Pilon

Appuyé par Marie-Claude Labelle

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant en y ajoutant au point

7. Varia : 7.1 Avis de motion – Règlement 2026-03 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-Saguay abrogeant et remplaçant toute réglementation antérieure relative au code d'éthique et de déontologie de la Municipalité

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2026
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2026
4. Adoption des paiements fournisseurs et salaires de janvier 2026
5. Réseau Biblio des Laurentides – Résolution d'appui
6. Avis de motion – Amendement au Règlement 2007-08 relatif à la construction, à la cession et à la municipalisation des rues publiques ou privées.
7. Varia
8. Suivi des dossiers
9. Correspondance et information
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Adoptée

2026-02-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2026

Il est proposé par Jean-Pierre Allard

Appuyé par Simon Duval-Matte

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 20 janvier 2026 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Sylvain Joly, directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée

2026-02-03

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2026

Il est proposé par Sonia Pilon
Appuyé par Jean-Marc Beaulieu
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 20 janvier 2026 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Sylvain Joly, directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée

2026-02-04

4. ADOPTION DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES DE JANVIER 2026

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des salaires à payer;

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Jean-Marc Beaulieu
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter les comptes des paiements fournisseurs au 31 janvier 2026 totalisant 87 275.21\$, ainsi que les listes des salaires du mois de janvier au montant 17 945.78\$ (semaine 1 à 4).

Adoptée

- Le registre des paiements fournisseurs de janvier, portant les numéros, C2500317, C2500502 à C2500511 et C2600001 à C2600021 et les paiements directs L2600001 à L2600008 totalisant 87 275.21\$;
- Le registre des salaires dépôts directs de janvier portant les numéros D2600001 à D2600007 totalisant 5 261.24\$ (élus) et D2600008 à D2600037 totalisant 12 684.54\$, incluant les semaines 1 à 4.

2026-02-05

5. RESEAU BIBLIO DES LAURENTIDES – RESOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT la place que les bibliothèques occupent au sein de notre communauté, qui permettent l'accès direct à la culture, à l'éducation et à l'information partout au pays;

CONSIDÉRANT les moyens financiers limités des bibliothèques et l'importance du prêt de livres entre bibliothèques;

CONSIDÉRANT que cette mesure est un levier essentiel qui permet d'échanger des documents à coût raisonnable et d'assurer un accès équitable aux collections, en particulier pour les bibliothèques en milieu rural;

CONSIDÉRANT que le projet de loi C-15 propose de retirer la tarification réduite accordée au prêt de livres entre les bibliothèques des obligations de Postes Canada;

CONSIDÉRANT que cette mesure pourrait avoir des répercussions importantes sur le fonctionnement du prêt entre bibliothèques;

CONSIDÉRANT les conséquences de la disparition de ce tarif préférentiel : augmentation marquée des coûts d'expédition, réduction de l'offre de prêt entre bibliothèques et même remise en question de la viabilité de ce service;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-Saguay est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

Il est proposé par Simon Duval-Matte
Appuyé par Marie-Claude Labelle
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil appuie le Réseau BIBLIO des Laurentides dans sa démarche de maintien du tarif préférentiel des prêts entre bibliothèques;

QUE le conseil demande au gouvernement de retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1) (g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;

QUE cette résolution soit envoyée au ministre des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, monsieur Joël Lightbound.

Adoptée

2026-02-06

6. **AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU REGLEMENT 2007-08 RELATIF À LA CONSTRUCTION À LA CESSION ET À LA MUNICIPALISATION DES RUES PUBLIQUES ET PRIVÉES**

Le (la) conseiller (ère) Marie-Claude Labelle donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement amendant le Règlement 2007-08 relatif à la construction, à la cession et à la municipalisation des rues publiques et privées. Cet amendement inclura certaines obligations de conception.

2026-02-07

7. **VARIA**

7.1 Avis de motion – Règlement 2026-03 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-Saguay abrogeant et remplaçant toute réglementation antérieure relative au code d'éthique et de déontologie de la Municipalité

Le conseiller Jean-Marc Beaulieu présente le projet de règlement et donne avis de motion qu'il sera adopté avec dispense de lecture lors d'une séance subséquente, le Règlement 2026-03 constituant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-Saguay abrogeant et remplaçant toute réglementation antérieure relative au Code d'éthique et de déontologie de la Municipalité.

Le projet de règlement est déposé.

8. **SUIVI DES DOSSIERS**

9. **CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-02-08

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Sonia Pilon
Appuyé par Simon Duval-Matte
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h00.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Sylvain Joly, directeur général et greffier-
trésorier

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Sylvain Joly, directeur général et greffier-trésorier, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes des résolutions 2026-02-04.

Sylvain Joly directeur général et greffier-trésorier

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse